POUR LE GRAND PUBLIC

POUVOIR POUR REPRESENTATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE LA SONATEL DU JEUDI 17 AVRIL 2025.

JE SOUSSIGNÉ(E) :

M./Madame …… actionnaire de la SONATEL, SA avec Conseil d'Administration au capital social de cinquante (50) milliards de F CFA, immatriculée au RCCM de Dakar sous le numéro SN.DKR 74 B 61, ayant son siège social au 64, Voie de Dégagement Nord (VDN) à Dakar

Demeurant à/Ayant son siège social à ……
…… propriétaire de..... actions.

DONNE POUVOIR A :

Monsieur/Madame…… demeurant à …… à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale de la SONATEL qui sera organisée **par visioconférence et en présentiel le jeudi 17 avril 2025 à 10 heures dans ses locaux situés au Technopole à Dakar** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2024,
3. Ratification de la cooptation de M. Babacar DIAGNE,
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Abdoulaye SAMB,
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Hugues FOULON,
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François Robert Lat COLLIN,
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Babacar DIAGNE,
8. Approbation des conventions réglementées signées avec OMEA,
9. Approbation des autres conventions réglementées,
10. Attribution gratuite d'actions au personnel concerné,
11. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

EN CONSÉQUENCE :

Le mandataire devra assister à la réunion de l'Assemblée Générale Mixte, prendre part au vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

IMPORTANT :

Cette procuration doit être déposée à votre SGI ou au siège de la SONATEL au plus tard le 16 avril 2025.

Les paramètres de connexion à la visioconférence (identifiant et mot de passe doivent être communiquées à votre mandataire pour lui permettre d'assister à l'AGM et de voter les projets de résolutions en votre lieu et place.

Pour plus d'informations, merci de vous rendre sur le site www.sonatel.sn à la rubrique « Assemblée Générale »

Fait à …….. le.....2025

⇨ LA SIGNATURE DOIT ÊTRE LÉGALISÉE À LA POLICE OU À LA MAIRIE
⇨ LE PERMIS DE CONDUIRE N'EST PAS ACCEPTÉ COMME PIÈCE D'IDENTIFICATION